



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, mardi **17 décembre 2019**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	- Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	- 41 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	- Mmes A. Freudiger, M.-J. Rauber et R. Blanc - MM. J. Aebischer et G. Romanens
<u>Scrutateurs</u>	- MM. J.-D. Ruffieux et J.-L. Freudiger
<u>Secrétaire</u>	- Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2019
2. Budget 2020
 - 2.1. Budget de fonctionnement 2020 et rapport de la commission financière
 - 2.2. Budget des investissements 2020 et rapport de la commission financière
 - 2.2.1 Acquisition d'une nouvelle application métier
 - 2.2.2 Mise en place d'un système d'information du territoire
 - 2.2.3 Sentier du Lac de la Gruyère – rénovation des passerelles
 - 2.2.4 Crédit complémentaire réfection chemin d'accès au lac
 - 2.2.5 Eau intercommunale – remplacement système gestion commande
 - 2.3. Approbation finale des budgets
3. Approbation d'un règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions
4. Approbation d'un règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
5. Modification et approbation du règlement communal relatif à la gestion des déchets
6. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets 2020. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et par affichage au pilier public.

Concernant l'ordre du jour, M. le Président indique que l'investissement relatif à l'éclairage du cheminement forestier entre Botterens et Broc est retiré du tractanda. En effet, à la suite de la présentation de cet objet à la commission financière le 26 novembre 2019, le Conseil communal a pris la décision de renoncer à cette dépense budgétisée à Fr. 75'000.-. M. le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme les scrutateurs. Ceux-ci procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier. 41 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2019

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale en plus de sa publication dans le bulletin communal. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal, ou son contenu ?

M. J.-L. Freudiger relève que ce procès-verbal ne reflète pas les réponses données lors de l'Assemblée. Quand il a voulu savoir si quelque chose allait se faire sur la route de Châtel le Conseil communal lui a répondu qu'il faudrait faire des chicanes.

Le Président prend note de la remarque de M. J.- L. Freudiger et lui répond qu'à l'avenir la commune tâchera de s'améliorer.

Le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 30 avril 2019 est adopté par 40 voix et un avis contraire.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda et passe la parole au caissier, M. Creux.

2. Budget 2020

En préambule, M. Creux rappelle qu'une grande partie des charges portées au budget sont dites « charges liées ». Il s'agit de charges liées à des institutions cantonales ou régionales qui sont directement communiquées aux communes par le canton ou les associations. M. Creux ajoute que le budget est équilibré puisqu'il se solde par un excédent de l'ordre de Fr. 18'000.-.

M. Creux présente les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2019.

Au chapitre « Administration » M. L. Verdillon demande à quel endroit il est prévu d'installer le défibrillateur.

M. Creux et le Président répondent qu'il sera placé devant les locaux de l'administration communale.

Mme M. Voltz demande comment se dérouleront les formations.

Le Président répond que la commune espère que quelques volontaires se manifesteront et qu'ils rejoindront ensuite la plateforme « first répondant ».

Mme A. Mutrux ajoute qu'il y a probablement déjà un certain nombre de personnes déjà formées dans la commune.

Le Président répond par l'affirmative et indique que le but est de recenser un plus grand nombre, notamment des personnes disponibles en journée.

Au chapitre « Ordre et sécurité publics », M. le Président donne quelques explications sur la nouvelle fonction « spécialiste feu » et indique que les communes de la rive droite sont actuellement à la recherche d'un candidat.

Mme M. Voltz demande quels bâtiments seront contrôlés.

M. le Président répond qu'un recensement des tous les bâtiments existe et que ceux-ci ont été répartis selon 3 catégories de risques. Dans un premier temps tous les bâtiments (privés et publics) seront contrôlés. Il s'agit d'une nouvelle tâche confiée aux communes par l'ECAB.

M. Creux conclut la présentation du budget de fonctionnement 2020 en communiquant le résultat qui s'élève à un excédent de revenus de Fr. 18'304.-.

M. L. Verdillon trouve qu'il serait intéressant de comparer le budget 2020 aux chiffres réels de 2019.

M. Creux répond que cela n'est pas possible étant donné que l'exercice 2019 n'est pas achevé.

M. L. Verdillon propose alors d'ajouter une colonne à la présentation projetée au beamer avec les chiffres 2018.

M. Creux répond que cette demande a déjà été formulée mais que le résultat final à l'écran n'est pas optimal en termes de visibilité.

La secrétaire ajoute que le document à disposition au bureau communal 10 jours avant l'assemblée comporte les chiffres du budget 2019 et des comptes 2018.

Le Président remercie pour M. Creux et passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

M. G. Buchmann indique que la commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2020 en date du 26 novembre 2019 et qu'elle préavise celui-ci favorablement. La commission financière invite par conséquent l'Assemblée à adopter le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté.

Le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2020 de se manifester à mains levées :

Le budget de fonctionnement 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Président redonne sans tarder la parole à M. Creux pour la présentation du budget des investissements 2020.

M. Creux présente les chiffres de ce budget des investissements 2020 et précise qu'il s'agit soit de reports, soit de soldes, soit de nouveaux investissements.

2.2.1 Acquisition d'une nouvelle application métier

M. Creux indique qu'il s'agit de changer le logiciel avec lequel l'administration communale travaille. Le logiciel actuel a plus de 20 ans, il est prévu de planifier ce changement dans le courant de l'année 2020 – année charnière au vu des normes comptables qui vont changer – afin que tout soit opérationnel au 1^{er} janvier 2021. M. Creux ajoute que le fournisseur reste le même. M. le Président donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement de Fr. 50'000.–.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 50'000.- pour l'acquisition d'une nouvelle application métier ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

2.2.2 Mise en place d'un système d'information du territoire

M. Le Président explique qu'il s'agit de créer une plateforme consultable via internet avec les données actuellement recensées sur des plans papiers. La commune disposera ainsi de son propre portail cartographique avec différentes « couches » telles que l'aménagement, l'épuration et l'eau potable dans un premier temps.

M. J.-C. Schick demande si les privés y auront accès.

Le Président lui répond que c'est effectivement possible et qu'à terme le canton devrait également reprendre ces données.

Mme A. Mutrux demande si le mandat sera confié à un géomètre.

Le Président répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agira du bureau Omnidata SA.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement de Fr. 20'000.-.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 20'000.- pour la mise en place d'un système d'information du territoire ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

2.2.3 Sentier du Lac de la Gruyère – rénovation des passerelles

Le Président explique que lors de la dernière assemblée des délégués de l'ASLG un budget total de Fr. 470'000. – a été adopté pour la rénovation des ouvrages se trouvant sur le tracé du sentier du lac de la Gruyère. En effet, de nombreuses passerelles se sont écroulées sous leur propre poids durant les hivers 2018/19. Pour rappel, M. le Président ajoute qu'à l'époque ces ouvrages avaient été construits avec les moyens du bord. Le bois pourri dangereusement et le temps est venu de remplacer les structures par du métal. L'ASLG donne la possibilité aux communes de s'acquitter de cet investissement sur 1 ou 2, voir 3 ans.

Mme Verdillon demande si le montant de Fr. 36'000.- concerne uniquement 2020 ou si un montant similaire sera encore porté au budget 2021.

M. le Président indique que cet investissement de Fr. 36'000.- représente le montant total à charge de Botterens.

Mme A.-M. Schmutz demande si l'ouverture du sentier pourra être assurée toute l'année.

M. le Président répond que la fermeture du sentier au niveau du Viaduc perdurera durant la période hivernale en raison des risques liés au déneigement. Il est plus prudent de fermer le secteur pour une période déterminée, peu importe les conditions météorologiques.

M. C. Meyer demande qu'elles interventions seront entreprises sur la commune de Botterens.

Le Président répond que toutes les passerelles situées sur la commune seront refaites.

M. J. Barras souhaite connaître le nombre d'ouvrages dont il est question.

Le Président indique que 45 ouvrages au total sont concernés, dont 5 ou 6 sur notre commune.

Mme A.-M. Schmutz dit avoir beaucoup de plaisir à emprunter le sentier mais regrette que l'accès aux forêts soit si compliqué depuis le village. Les installations mises en place ne permettent pas le passage.

M. le Président regrette que les agriculteurs soient obligés d'intervenir de la sorte en raison du non-respect de certains promeneurs. Il ajoute que si Mme A.-M. Schmutz souhaite poursuivre la discussion il serait préférable d'y revenir dans les divers.

M. le Président donne ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement de Fr. 36'000.-.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 36'000.- pour la rénovation des passerelles du sentier du lac de la Gruyère ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

2.2.4 Crédit complémentaire réfection chemin d'accès au lac

M. Creux indique qu'un montant de Fr. 15'000.- a déjà été octroyé pour l'aménagement de ce chemin. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur un crédit complémentaire de Fr. 35'688.- pour un investissement total de Fr. 50'688.-.

Le Président explique que le chemin qui dessert l'ancien camping n'est plus en état. L'entreprise qui vidange ne peut plus accéder aux WC. M. le Président indique qu'il s'agira de construire deux bandes en béton et que ce chemin demeurera interdit à la circulation (excepté aux ayants-droits). M. le Président donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement complémentaire de Fr. 35'688.-.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement complémentaire de Fr. 35'688.- pour la réfection du chemin d'accès au lac ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

2.2.5 Eau intercommunale – remplacement du système de gestion de commande

M. Ruffieux explique que le système de gestion de commande doit être remplacé à la suite de l'abandon de la 2G par Swisscom. Le coût total s'élève à Fr. 60'000.- répartis entre les 3 communes concernées.

M. le Président donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement de Fr. 20'000.-.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 20'000.- pour le remplacement du système de gestion de commande ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

M. Creux conclut la présentation de ce budget des investissements en indiquant le total des charges d'investissements de Fr. 303'848.- et le total des produits de Fr. 25'000.-, soit un investissement net de Fr. 278'848.-.

M. L. Verdillon demande de quoi il s'agit quand le Président parle de « moyens propres ».

M. le Président répond que cela veut dire que la commune n'a pas besoin de faire d'emprunt pour l'investissement en question. M. Creux précise que les « moyens propres » sont des liquidités.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent l'ensemble de ces budgets de fonctionnement et d'investissements 2020 de se manifester par mains levées :

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

3. Approbation d'un règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions
--

Le Président passe la parole à M. M. Richoz pour de plus amples explications.

M. M. Richoz revient en préambule sur le déploiement de FRIAC à la fin de l'été 2019 et indique que la mise en place des nouvelles procédures en matière de suivi des constructions a nécessité l'établissement d'un règlement communal, notamment pour la

fixation des émoluments communaux. Des taxes fixes seront perçues et des taxes proportionnelles (tarif horaire) seront ajoutées.

M. J. Barras demande à qui seront destinées ses taxes.

M. M. Richoz répond que ces taxes couvriront les émoluments de la commune. Jusqu'à présent les taxes étaient fixes pour les dossiers de minime importance. En résumé, plus le dossier sera bien préparé en amont et moins cela devrait coûter au requérant.

Mme A. Mutrux demande si un professionnel se chargera des contrôles.

M. M. Richoz répond que la commune a fait appel au bureau Team Tec afin de la soutenir dans cette tâche.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent ce règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions de se manifester par mains levées :

Ce règlement est adopté par 38 voix et 3 abstentions.

4. Approbation d'un règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

M. H. Moser explique qu'à la demande de l'Etat de Fribourg la commune doit se doter d'un règlement dentaire scolaire. M. H. Moser présente le barème des réductions et les quelques généralités de ce règlement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent ce règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires de se prononcer à mains levées :

Ce règlement est adopté par 39 voix et 2 abstentions.

5. Modification et approbation du règlement communal relatif à la gestion des déchets

M. O. Risse explique que suite à la modification du projet de déchetterie intercommunale, les taxes de base ont dû être revues à la hausse. Les nouvelles taxes entreront en vigueur au 01.01.2021 et en contrepartie la taxe au poids diminuera à 0.40 ct par kilo. Finalement la légère augmentation devrait être compensée pour un ménage.

Mme M. Voltz remarque quelques fautes de frappes dans le règlement projeté à l'écran.

M. le Président la remercie de sa vigilance et indique qu'une relecture sera entreprise.

M. J. Barras demande de plus amples renseignements sur le pourquoi de cette augmentation.

Le Président répond qu'il s'agissait d'uniformiser les taxes avec les communes de Corbières et d'Hauteville.

M. J. Barras demande si le ramassage des objets encombrants est compris dans la taxe de base.

Le Président répond par l'affirmative.

M. J. Barras estime qu'il y eu beaucoup d'abus lors des derniers ramassages.

M. le Président répond qu'en effet c'est une charge conséquente. Avec l'ouverture de la déchetterie intercommunale le problème sera réglé.

M. D. Hager demande si les parents recevront toujours un bon pour les pampers.

Le Président répond que cela sera toujours le cas.

Mme S. Verdillon souhaite savoir si une benne d'échange est prévue dans le projet de déchetterie intercommunale.

M. le Président répond que c'est le cas.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent ce règlement communal relatif à la gestion des déchets de se prononcer à mains levées :

Ce règlement est adopté par 39 voix et 2 abstentions.

6. Divers

Gravière de Champ-Vuarin

M. le Président indique que le Conseil communal a convoqué les dirigeants de Grisoni Zaugg le 25 novembre afin de renégocier – dans l'intérêt général de la commune - la convention signée en 1993. Durant la discussion, Grisoni a fait savoir qu'en cas de non-ouverture de la gravière, le remboursement de la route de Champ Vuarin serait exigé. En effet, la convention prévoit à l'art. 9 que le financement de l'accès routier sera assuré par la création d'un fonds de réserve alimenté par une soulte de 1.-/m3. Si cette soulte ne peut finalement pas être prélevée sur le prix au m3, il est fort probable que Grisoni Zaugg réclame le remboursement de cette route. Un montant de CHF 250'000. —a été articulé.

M. le Président ajoute que, malgré l'étude minutieuse de l'historique du dossier, personne n'avait prêté attention à cette clause. Il y a eu amalgame avec le prêt fait à l'époque par Grisoni pour le réaménagement de la route cantonale, montant entièrement remboursé depuis.

M. le Président indique que quoiqu'il advienne, gravière ou pas, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour défendre les intérêts de la commune.

M. J.-C. Schick demande si l'autre propriétaire concerné par la gravière est tenu de participer lui aussi à cette route d'après la convention.

M. le Président répond que ce n'est pas le cas.

Déchetterie

M. G. Ruffieux demande ce qu'il adviendra du local de la déchetterie une fois que la déchetterie intercommunale ouvrira.

M. le Président répond que le Conseil communal doit encore y réfléchir. Quelques idées ont déjà été avancées mais le Conseil communal en discutera au moment opportun.

M. F. Tornare estime que ce local doit être conservé par la commune comme local de stockage.

M. J.-L. Freudiger demande comment feront les personnes âgées pour se rendre à Corbières.

M. le Président répond que cette problématique est connue. Une solution sera trouvée au sein du Conseil communal et peut-être dans le cadre du concept Seniors. La benne compactrice restera en place au village et si des personnes âgées rencontrent des difficultés pour les transports elles peuvent s'adresser au Conseil communal.

M. D. Hager demande si la place de compostage à la Ferme de la Fin du Chêne est conservée.

M. le Président répond que les citoyens de Botterens y auront toujours accès.

Centre sportif

M. M. Pasquier demande l'avis du Conseil communal quant centres sportifs prévus à Broc et à La Tour-de-Trême.

M. le Président précise que le complexe prévu à Broc n'est pas un centre sportif régional. Il s'agit de construire une halle de gym pour les élèves et les sociétés locales. Quant au projet d'envergure régionale, il appartiendra au peuple de prendre position lors d'une prochaine votation.

M. F. Romanens demande si l'ensemble des communes doivent être d'accord pour que ce projet aboutisse.

M. le Président répond par l'affirmative.

Concernant la halle de gym de Broc, M. J. Barras demande si la commune de Botterens participe financièrement.

M. le Président répond qu'indirectement ce sera le cas mais uniquement pour les frais de fonctionnement liés au cercle scolaire.

M. H. Moser ajoute qu'il était nécessaire d'entreprendre quelque chose. Les moyens actuels sont vétustes et nos élèves pourront profiter d'installations beaucoup plus modernes.

Accès à Bataille

Mme A. Mutrux demande au Conseil communal qu'une réflexion soit faite pour faciliter l'accès à Bataille. En effet, la fréquence des bus transitant par Bataille va considérablement augmenter et il faudrait que la commune puisse en profiter.

Le Président répond que les usagers peuvent passer par l'ancienne route.

Mme A. Mutrux pense qu'il serait judicieux de prévoir des améliorations pour rendre les lieux moins insalubres. Peut-être trouver un système d'éclairage en matinée et en soirée.

Le Président répond que cette option a déjà été étudiée. Malheureusement l'installation de Led avec panneaux solaires n'est pas recommandée par GESA au vu de la configuration sur place.

Mme A. Mutrux invite néanmoins que le Conseil communal poursuive ses réflexions. Cet accès est très intéressant tant au chapitre de la mobilité douce que du concept Seniors.

M. J.-L. Freudiger suggère d'aménager un trottoir le long de la route cantonale.

Le Président répond que la commune sera tenue de mettre en place un éclairage dans ce cas-là.

M. J.-L. Freudiger fait remarquer qu'entre le bureau communal et le village de Botterens il n'y a pas d'éclairage.

Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'un trottoir mais d'un accotement et que l'éclairage public est existant.

M. F. Tornare craint qu'un éclairage le long d'une forêt subisse beaucoup de casse. Les cyclistes sont éclairés sur leur vélo et les piétons doivent s'éclairer.

M. M. Raboud suggère de mettre un peu de gravier gras.

M. le Président prend bonne note de toutes ces remarques.

M. J. Barras trouve absurde que d'un côté l'on prône l'économie d'énergie et que d'un autre on demande des lumières partout.

M. G. Repond cite l'exemple du Val-de-Travers qui a supprimé son éclairage public.

M. le Président répond qu'il existe certaines possibilités mais qu'une réflexion doit être faite au niveau de la sécurité.

Concept Seniors

Mme A.-M. Schmutz demande ce qu'il en est du retour des questionnaires transmis aux personnes de 60 ans et plus.

M. O. Risse se dit très satisfait des 65 questionnaires retournés sur les 120 envoyés. Les données ont été regroupées et seront transmises au Réseau Santé et Social de la Gruyère. L'analyse suivra en fonction des besoins. La mise en place du concept pourra alors se poursuivre.

Le Président tient à souligner qu'il existe déjà des initiatives dans la commune et invite la population à les soutenir.

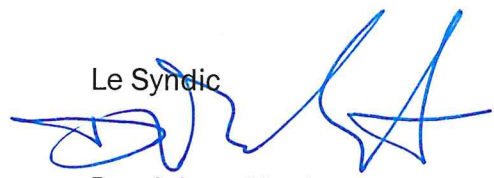
L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h35 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Le Président invite l'Assemblée à partager un apéritif dinatoire.

La secrétaire



Gaëlle Murith

Le Syndic



Dominique Macheret